



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – le 13 juillet 2017

CHARTRE DE L'ECOMOBILITE : 5 nouvelles structures adhérentes !

Le 11 juillet 2017, s'est tenu le comité de charte de l'écomobilité en Nouvelle-Calédonie. A l'ordre du jour, l'adhésion de 5 nouvelles structures à la charte de l'écomobilité. Il s'agit de CARSUD, la chambre de commerce et d'industries, l'établissement de formation professionnelle des adultes, les forces armées de Nouvelle-Calédonie et le lycée Jules GARNIER.

En 2015, la charte de l'écomobilité est lancée en Nouvelle-Calédonie, à l'initiative de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Dès son lancement, 8 structures ont souhaité valoriser leurs engagements : le Centre d'Initiation à l'Environnement, la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie, EEC - Engie, la province Sud, Scal'Air, la SECAL, le syndicat intercommunal du Grand Nouméa et le syndicat mixte des transports urbains.

La charte de l'écomobilité a été créée pour labelliser les actions d'écomobilité des structures qui s'engagent dans la transition énergétique et réduisent leurs impacts environnementaux liés aux transports. Tout organisme, entreprise, association, collectivité ou établissement, peut mettre en place des actions d'écomobilité et proposer son adhésion au comité de charte afin de pouvoir utiliser le logo signifiant son engagement. Les actions d'écomobilité sont nombreuses et variées : l'autopartage et le covoiturage, les transports en commun, les modes doux (vélo, marche à pied, roller, skate), l'écoconduite, la limitation des déplacements avec le télétravail et les visio-conférences, les aménagements durables, l'organisation des livraisons de marchandises, démarche globale sur l'écomobilité (Plan de Déplacement Entreprise), communication et évènements, etc.

L'écomobilité regroupe ainsi le développement et la gestion de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous. Mais l'écomobilité c'est aussi de nombreux bénéfices :

- pour la santé : marcher ou faire du vélo quotidiennement sont des activités physiques bénéfiques pour le bien-être et la réduction des risques sanitaires,
- pour le bruit : les modes doux de transports réduisent les nuisances sonores dans les espaces urbains,
- pour la sécurité : l'adoption de l'écoconduite et le partage des usages sur la voirie publique contribuent à réduire les risques d'accidents,
- pour lutter contre la vie chère : l'utilisation des modes de transports doux ou collectifs permet de faire des économies, notamment de carburant.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. Les transports en Nouvelle-Calédonie représentent 24% de la consommation d'énergie et 15% des émissions de gaz à effet de serre (hors métallurgie et mines) du territoire. L'objectif de réduction, affiché par le Schéma de Transition Énergétique de Nouvelle-Calédonie est de 40 000 TequCO₂/an à horizon 2030.

Plus d'informations :

maitrise-energie.nc et www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

Contact :

Caroline RANTIEN, représentante de l'ADEME Nouvelle-Calédonie
Mail : caroline.rantien@ademe.fr – Tél. : 24 35 19